Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2015-995** **19/11/2015**

Date de mise en application : 15/11/2015
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne – Rhône-Alpes (résidence administrative fixée à Lempdes).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint

de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Auvergne – Rhône-Alpes)

JO du 15 novembre 2015

Un emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la nouvelle région Auvergne - Rhône-Alpes est déclaré vacant à compter du 1er janvier 2016. Sa résidence administrative est fixée à Lempdes.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations retenues pour la gouvernance des nouvelles directions régionales qui ont été validées par la CNATE du 22 septembre 2015.

Il supplée et représente le directeur régional en son absence. Sous réserve des contraintes d'agenda pouvant nécessiter à tout moment une adaptation de la répartition des tâches au sein de la direction, il suit et assume, à titre indicatif, les périmètres de missions suivants : secrétariat général (gestion du personnel), économie agricole et filières, développement rural et territoires, information statistique, économique et territoriale, suivi du projet de la DRAAF.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret du 31 mars 2009 modifié.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Gilles PELURSON (tél. : 04 78 63 34 17), préfigurateur de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne - Rhône-Alpes, ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de la Secrétaire générale, (délégation à la mobilité et aux carrières), 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP